

Parcoursup 2020 : la possibilité d'un double recrutement dans les écoles d'art demandée par l'Andéa

Paris - Publié le mercredi 13 février 2019 à 14 h 00 - Actualité n° 139938

« Pouvoir conserver dans les écoles supérieures d'art et design qui le souhaitent, en plus du recrutement via Parcoursup, un second recrutement organisé librement par les écoles », telle est la demande adressée par l'Andéa au **ministère de la Culture** le 04/02/2019, annonce l'association le 13/02/2019. Ce second recrutement vise à permettre l'accès aux écoles des « profils atypiques et en marge, en reprise d'études ou en réorientation », ainsi que des candidats étrangers, profils qui représentent « au moins 20 % des candidats ».

Les écoles supérieures d'art sont tenues d'intégrer Parcoursup, la plateforme nationale d'inscription dans l'enseignement supérieur, en janvier 2020. « Avec Parcoursup la visée est de faire connaître et de rendre accessibles nos écoles à toutes et tous et nous ne pouvons que saluer cette démarche. Cependant, une fois identifié cet objectif partagé, et une fois observé et expérimenté le dispositif, [...] nous sommes obligés de constater qu'en l'état il produit l'inverse de ce pour quoi il fut pensé et nuit fortement à l'égalité des chances en contradiction avec l'esprit de la loi », déclare l'Andéa.

« L'entretien individuel d'entrée est primordial et intouchable », selon l'association. La superposition des examens d'entrée sur cinq semaines, selon le calendrier de Parcoursup, « va très mécaniquement déposséder les candidats de leur choix en les empêchant de postuler à de nombreuses écoles, ce qui engendrera des inégalités territoriales et entraînera une baisse du nombre de postulants dans nombre d'écoles et des incidences sur leur pérennité et la qualité de l'offre de formation ».

Dix des 43 écoles supérieures d'art et design sont présentes sur le portail Parcoursup en 2019, tout en conservant un processus de sélection direct.

Demandes de l'Andéa

- La possibilité pour les écoles d'organiser un second type de recrutement (un examen d'entrée sur inscription directe auprès des écoles, avec leurs propres calendriers et le droit d'en faire la publicité)
- Un élargissement « significatif » de la période de classement des candidatures
- Une réforme de la seconde phase de Parcoursup pour que des candidats puissent s'y inscrire même si elles ou ils n'étaient pas inscrits en 1ère phase
- Une inscription au dispositif en qualité d' "écoles supérieures d'art et design"
- Une rédaction collaborative des attendus nationaux, explicitant les pré-requis, connaissances et compétences nécessaires à la réussite de la formation

- ue l'enseignement supérieur Culture se structure, à l'instar de l'enseignement supérieur agricole, en instituant les **DRAC** comme autorités académiques des établissements, et non pas le Recteur d'académie comme c'est le cas par défaut sur Parcoursup pour les écoles d'art qui y figurent
- Avoir « très rapidement » connaissance des mails/contacts des candidats, de façon à les prévenir des dates, horaires de convocation et sujets des éventuelles épreuves d'admissibilité ou des épreuves à distance
- Un accord clair permettant de communiquer directement avec les candidats reçus à l'examen d'entrée afin de les rassurer.

Les dix écoles présentes sur Parcoursup en 2019

- École nationale supérieure d'art de **Bourges**
- École supérieure d'art et de design TALM-**Tours**
- École supérieure d'art et de design d'**Orléans**
- École supérieure d'art et de design TALM-**Angers**
- École Supérieure d'Art du **Nord-Pas de Calais** : Dunkerque-Tourcoing
- École supérieure d'art et de design TALM-**Le Mans**
- École supérieure d'art **Annecy Alpes**
- École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen, site du **Havre**
- École Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen (ESADHaR), site de **Rouen**
- École nationale supérieure d'arts de **Paris-Cergy**.

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art



- Association fédérant la totalité des 44 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
- Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
- Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- Missions :

- plateforme de réflexion
- instance de proposition
- force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- **Coprésidence** : Loïc Horellou, Christelle Kirchstetter, Muriel Lepage et Stéphane Sauzedde
- **Contact** : Maud Le Garzic Vieira Contim
- **Tél** : 06 26 38 82 84

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

32 rue Yves Toudic
75010 Paris - FRANCE
Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 383, créée le 27/09/13 à 13:23

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »